

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je suis déçu du discours que le député nous a livré au nom du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). Ce n'était que du déjà vu, et il n'a aucunement été question des points importants qui ont été soulevés au cours du débat. Il y a là une certaine complaisance. On nous donne l'impression qu'on fait tout le nécessaire, ce qui est contestable sur deux plans.

Tout d'abord, la Chambre a un rôle de législateur à jouer. Nous sommes ici pour adopter des lois. C'est la prérogative, la responsabilité de la Chambre, non pas celle de la police ou du judiciaire. Il est clair que des modifications législatives s'imposent. La commission présidentielle, aux États-Unis, a avancé des recommandations exigeant de profondes modifications législatives. Pourquoi abdiquerions-nous nos responsabilités alors qu'il est clair que des changements s'imposent? Le député semble supposer que tout ce qui peut se faire, sauf sur le plan législatif, a été fait. Je ne crois pas pour ma part qu'il faille laisser à d'autres le soin de remplir nos responsabilités. C'est pourquoi j'estime que la proposition modifiée de la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) est une bonne solution au problème, présentée par un membre de l'Assemblée législative nationale.

Par ailleurs, on nous demande de faire acte de foi, de croire qu'on s'occupe du problème. Quelle preuve nous en donne-t-on? Je n'ai rien entendu qui me permette de croire que le problème mondial du blanchissage du produit du trafic des stupéfiants a de quelque façon épargné le Canada. Pourtant, c'est ce qu'on nous a dit. Une commission royale présenterait l'avantage non négligeable de nous renseigner sur la situation. C'est d'autant plus important que d'autres pays ont pris des mesures pour s'attaquer à ce problème. Si ces pays resserrent leurs contrôles, le système financier canadien sera mis à rude épreuve, à moins que nous n'apportions des réformes semblables. Ces profits illicites seront recyclés d'une façon ou d'une autre. Si de nouvelles lois sont en vigueur dans d'autres pays, il en découle presque automatiquement que le crime organisé ira ailleurs. Si nous fermons les yeux sur le problème, nous devenons une cible de choix pour le crime organisé qui cherche un abri sûr pour ses énormes ressources financières.

J'ai une autre observation à ajouter, même si je le fais avec réticence. Il faut que cela soit dit. Le gouvernement prétend, pour s'opposer à la résolution, que les coûts seront trop élevés. J'ai lu quelque part, il y a environ une quinzaine, que les frais juridiques que le gouvernement paiera pour défendre l'un de ses anciens ministres devant une commission royale frôlent le million de dollars. Le fonds de défense de M. Stevens était au départ de 200 000 \$. La somme a augmenté considérablement. Sans parler du coût de la commission elle-même, qui ne doit pas être loin des 3 millions de dollars. Il s'agissait de faire enquête sur des irrégularités dont un ministre se serait rendu coupable. Le gouvernement soutient maintenant que, par souci d'économie, il ne veut rien dépenser pour examiner le problème

Le crime organisé

très répandu du crime organisé, qui touche une foule d'activités. Je ne crois pas que ce soit une attitude acceptable face à ses responsabilités. Je ne condamne pas nécessairement le gouvernement au sujet de la commission royale d'enquête qui a examiné la conduite de M. Stevens.

● (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Il s'agit du député de York—Peel (M. Stevens).

M. Axworthy: Je vous prie de m'excuser, le député de York—Peel (M. Stevens). Cependant, je signale que le gouvernement était prêt à le faire, mais semble dire que nous n'avons pas les moyens de faire de même au sujet du crime organisé et de ses agissements financiers au Canada.

Je n'accepte pas non plus l'argument selon lequel les services chargés de l'application de la loi seraient privés de l'argent consacré à une commission royale d'enquête. Il se pourrait bien qu'en élaborant des moyens efficaces de faire face à ce problème, celle-ci puisse épargner beaucoup d'argent aux forces de l'ordre en apprenant où et comment mettre en oeuvre des mesures efficaces. Au lieu de nous attaquer à ce problème à l'aveuglette, nous saurions où nous allons.

Je crois que l'amendement présenté par le whip de notre parti constitue un effort réel pour assurer certaines limites. La députée de Trinity n'envisage pas un plan de pension à long terme pour une commission royale d'enquête. Celle-ci devrait agir avec énergie et discernement, étudier les problèmes et transmettre rapidement ses conclusions au gouvernement.

Je me demande pourquoi celui-ci hésite tant à s'attaquer à ce problème. Serait-ce qu'il craint de révéler certaines choses qu'il préférerait cacher? Ce faisant, je ne porte pas d'accusation, je m'interroge seulement. Peut-être craint-il qu'une commission royale d'enquête révèle que nous ne prenons pas les mesures appropriées pour nous attaquer au problème et qu'un examen attentif du problème révélerait des faiblesses réelles.

Il s'agit en l'occurrence d'une motion d'initiative parlementaire sans attache sectaire. Elle témoigne d'un vif intérêt. Je rappelle aux députés les débats auxquels la question de la peine de mort a donné lieu à la Chambre le printemps dernier. J'ai écouté et lu la plupart des discours prononcés à ce sujet. Les protagonistes ont tous prétendu que leurs électeurs s'inquiétaient d'une éventuelle montée du crime ou de la violence au sein de notre société. Nous divergions d'opinion sur la mesure à prendre pour régler ce problème, à savoir l'application de la peine capitale.

Cette mesure porte sur un volet du problème. Elle est conçue pour n'en traiter qu'une partie, pour résoudre une difficulté éprouvante et grandissante, pour permettre de porter un jugement indépendant et proposer les recommandations qui en découlent. J'espère que le comité permanent de la justice et du solliciteur général traitera des autres questions relatives au système judiciaire et pénal, soulevées dans le cadre de ce débat.